ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 98493

Texte de la question

Sollicité par l'Association Adomicile57, M. Patrick Weiten alerte Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie sur l'extrême gravité de la situation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) mis en avant dans la motion votée à l'unanimité lors de leur Congrès national réuni le 15 juin 2016 à Vichy. Les adhérents de la fédération Adessadomicile souhaitent que Mme Pascale Boistard leur confirme - comme ébauché au Conseil de la CNASA du 5 juillet 2016 - qu'une dotation complémentaire sera accordée aux départements qui font face à de graves difficultés financières. Ils souhaitent d'ailleurs que cet échange se poursuive à l'automne 2016. Enfin, même si l'Adessadomicile se félicite de la diffusion récente (avril 2016) du nouveau livret des parents réalisé par la CNAF en partenariat avec l'État, elle déplore qu'aucune information sur l'aide aux familles à domicile ne soit mentionnée. Ce livret pratique est destiné à tous les nouveaux parents et leur propose des informations pour la période périnatale. Mais ces parents ne trouveront aucune information sur l'aide aux familles à domicile qui leur est destiné, dans le respect de certaines conditions et pour faire face à certains évènements (grossesse pathologique, naissance multiple, fatigue, maladie, ...). Par conséquent, il lui demande quelle mesure elle compte prendre pour remédier à ce « regrettable oubli » selon la CNAF contactée.

Données clés

Auteur : M. Patrick Weiten
Circonscription : Moselle (9e circonscription) - Union des démocrates et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 98493
Rubrique : Professions sociales
Ministère interrogé : Personnes âgées et autonomie
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 août 2016, page 7204
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)